

Participations Annuelles

(Par enfant)

Calcul de votre quotient familial avec votre avis d'imposition en cours

Sur votre avis d'imposition figure votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts

Vous devez donc diviser votre revenu fiscal de référence par le nombre de parts ;

puis le résultat obtenu, le diviser par 12 (nombre de mois de l'année)

Vous pourrez ainsi connaître votre quotient familial et déterminer quelle est votre tranche

Rappel : Vous devez absolument fournir votre dernier avis d'imposition et **NON** l'avis déclaratif

Collège de Saint-Astier et Etablissements de Périgueux

Tranche du quotient familial (QF)	Tarif Annuel					
	Demi-Pensionnaires			Interne		
	Jusqu'à 2 enfants	3 ^e enfant (30%)	4 ^e enfant et + (50%)	Jusqu'à 2 enfants	3 ^e enfant (30%)	4 ^e enfant et + (50%)
T1 de 0 à 520 €	30,00	21,00	15,00	24,00	16,80	12,00
T2 de 521 à 760 €	54,00	37,80	27,00	42,00	29,40	21,00
T3 de 761 à 1010 €	87,00	60,90	43,50	67,50	47,25	33,75
T4 de 1011 à 1445 €	123,00	86,10	61,50	100,50	70,35	50,25
T5 supérieur à 1445 €	162,00	113,40	81,00	129,00	90,30	64,50
* Non ayant droit	210,00	147,00	105,00	162,00	113,40	81,00
Famille d'accueil de mineurs -T3-	87,00			67,50		

* les apprentis rémunérés, les étudiants en études supérieures, les stagiaires en formation professionnelle, les enfants domiciliés à moins de 3 km de leur établissement scolaire, les enfants hors carte scolaire.

Ecoles Élémentaires et Maternelles

Élèves des Communes de Saint-Astier - Grignols - Jauré - St-Aquilin - Léquillac de l'Auche - Montriem

Participation de la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre comprise

	Tarif région	Part CCFVS	A votre charge
T1 de 0 à 520 €	30,00	9,00	21,00
T2 de 521 à 760 €	54,00	15,00	39,00
T3 de 761 à 1010 €	87,00	24,00	63,00
T4 de 1011 à 1445 €	123,00	34,00	89,00
T5 supérieur à 1445 €	162,00	45,00	117,00
Famille d'accueil de mineurs -T3-	87,00	24,00	63,00
Navette RPI - trajet Ecole à Ecole	30,00	30,00	Gratuité
Non Ayant droit	210,00	application tranche QF	

tarif dégressif : 30% pour le 3^e enfant - 50% pour le 4^e enfant et suivants

*L'inscription d'un enfant implique une fréquentation très régulière du transport scolaire. A défaut, le tarif total annuel DP prévu par les tranches du quotient familial sera appliqué.
Des contrôles réguliers seront effectués à cet effet.*

Tarif après les vacances de printemps

24,00 €



Paiement de la cotisation

En une seule fois à l'inscription, jusqu'au 22 juillet

(des facilités sont accordées : possibilité plusieurs chèques)

L'inscription est accordée pour une année scolaire complète :

Aucun remboursement ne sera effectué après le 15 octobre de l'année scolaire en cours.